



ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 28 juin 2016

Monsieur Denis Moffet  
Directeur  
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
170, avenue Principale, bureau 105  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7

**Objet :**       Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et  
de déviation de la route 117 à Malartic  
**Questions complémentaires du 28 juin 2016 (DQ4, n<sup>os</sup> 1 et 2)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 14, 15 et 16 juin 2016 sur le projet mentionné, la commission la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles **les réponses sont attendues d'ici le jeudi 30 juin prochain** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay Lachance  
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p.j. (1)

**Questions complémentaires du 28 juin 2016 (DQ4, n<sup>os</sup> 1 et 2)**

1. Veuillez préciser si le ministère a établi ou s'il prévoit établir un mécanisme visant à encadrer et gérer d'éventuels différends dans le cadre d'un déplacement ou d'acquisition de résidences.
2. Considérant que le promoteur du projet d'extension de la mine aurifère Canadian Malartic a proposé un guide de cohabitation visant, entre autres, l'acquisition de certaines résidences, quel est l'avis du ministère sur la démarche proposée ? Veuillez préciser le rôle du ministère dans une démarche de déplacement et d'achat de résidences par un exploitant minier.